

(EN)

Thank you, Honourable Senators. My name is Martin Lavalée and I am Senior Legal Counsel with SOCAN and am pleased to appear before you in support of Bill C-11.

SOCAN administers the performing rights of more than 175,000 songwriters, music publishers, composers and visual artists in Canada. Through reciprocal agreements with more than 100 foreign copyright collectives (representing over 200 countries), SOCAN collects and distributes royalties domestically and internationally for the use of virtually all copyright-protected musical works in Canada. SOCAN also administers reproduction rights for musical works.

We are pleased that this important legislation was adopted in the House of Commons in its current form. The bill delivers on the minister's promise to regulate online streaming services while excluding its application to individual content creators under sections 2(2.1) and 4.1(1).

In its form before you, we believe the bill is a big step in the right direction for the contribution to promotion of Canadian songs and creators while avoiding unintended consequences. As such we ask that the Senate adopt the legislation without further amendment.

As many of you know, the Internet is now the dominant platform for the delivery of music. Online streaming has had exponential growth over the last number of years.

SOCAN itself has experienced considerable growth in revenues from online streaming. In 2021, SOCAN collected \$416 million on behalf of Canadian and foreign rights holders, of which \$100 million was from digital sources. SOCAN's collections from digital platforms may soon overtake collections from more traditional sources, such as radio and television.

But, Canadian songwriters and composers are not benefitting from, or receiving their fair share, of that growth. This inequity is due in large part to the fact that the foreign streaming services that have benefitted greatly from operating in Canada are not required to support or promote Canadian creators to Canadian audiences.

Only a fraction of SOCAN's digital licensing revenue stays in Canada. For every dollar generated from Canadian TV and radio broadcasters, approximately 34 cents is distributed to Canadian songwriters and composers. However, of the revenues generated from online streaming services, only 10 cents is distributed to Canadians.

The situation is even more dire for Francophone songwriters and composers who receive only 1.8 cents per dollar generated from online streaming services as compared to 7.4 cents from Canadian broadcasters.

It stands to reason those online platforms, who benefit from unfettered access to Canadian audiences, should be supporting our cultural community and the next generation of Canadian songwriters and composers. It is vital to the survival of our culture and cultural sovereignty.

Promotion helps Canadian songwriters, composers and their music publishers find an audience and generate revenue for themselves and so they can reinvest in others.

Viewer choice is not enough. Online platforms already decide who to promote and who to demote on their services. They already play those curatorial and editorial roles and should fulfil those roles by showcasing Canadians to Canadians.

It is not only Canadian songwriters and composers that will benefit. Listeners will too. We all benefit when our cultural policies reflect and encourage the Canadian experience, and the creation and dissemination of Canadian stories and songs.

We implore the Government to require streaming services to play their part in making it easier to find Canadian songs and stories on online platforms in Canada.

SOCAN does not propose any amendments to Bill C-11. The bill must remain broad so that it can adapt to future online services, whose models for delivering content are not yet known. A bill that is tailored to only services in operation today, or that carves out specific services as they exist today, will not be flexible enough or have staying power for the future of broadcasting online.

We ask Parliamentarians of all stripes and indeed, of both Chambers, to adopt this legislation as soon as possible and as is to provide the legislative framework for their cultural and commercial success of our amazing creators of Canadian songs.

(FR)

Merci, honorables sénateurs. Je m'appelle Martin Lavalée et je suis conseiller juridique principal à la SOCAN. Je suis heureux de me présenter devant vous pour appuyer le projet de loi C-11.

La SOCAN administre les droits d'exécution et de reproduction de plus de 175 000 auteurs, compositeurs et éditeurs de musique et artistes visuels. Grâce à des ententes réciproques avec plus de 100 sociétés de gestion des droits d'auteur de partout dans le monde (représentant plus de 200 pays), la SOCAN perçoit et répartit des redevances au pays et à l'étranger pour l'utilisation de pratiquement toutes les œuvres musicales protégées par le droit d'auteur au Canada. La SOCAN administre également le droit de reproduction d'œuvres musicales.

Nous sommes heureux que cette importante législation ait été adoptée à la Chambre des communes sous sa forme actuelle. Ce projet de loi respecte la promesse du ministre de réglementer les services de diffusion en continu en ligne tout en excluant son application aux créateurs de contenu individuels en vertu des articles 2(2.1) et 4.1(1).

Dans la forme qui vous est présentée, nous croyons que le projet de loi est un grand pas dans la bonne direction pour la contribution à la promotion des œuvres musicales et des créateurs canadiens tout en évitant des conséquences involontaires. À ce titre, nous demandons au Sénat d'adopter le projet de loi sans autre modification.

Comme beaucoup d'entre vous le savent, Internet est maintenant la plateforme dominante pour la diffusion de la musique. La dissémination de contenu en ligne a connu une croissance exponentielle au cours des dernières années.

La SOCAN elle-même a connu une croissance considérable des revenus provenant de l'écoute en ligne. En 2021, la SOCAN a perçu 416 millions de dollars pour le compte de titulaires de droits canadiens et étrangers, dont 100 millions provenaient des plateformes numériques. Les perceptions de la SOCAN provenant de ces plateformes pourraient bientôt dépasser les perceptions provenant de sources plus traditionnelles, comme la radio et la télévision.

Mais les auteurs et compositeurs canadiens ne bénéficient pas, ou ne reçoivent pas leur juste part, de cette croissance. Cette iniquité est due en grande partie au fait que les services de diffusion en continu étrangers qui ont largement profité de leur présence au Canada ne sont pas tenus de soutenir ou de promouvoir les créateurs canadiens auprès du public canadien.

Seule une fraction des revenus tirés des licences numériques de la SOCAN reste au Canada. Pour chaque dollar généré par les diffuseurs canadiens de télévision et de radio, environ 34 cents sont distribués aux auteurs et compositeurs canadiens. Cependant, sur les revenus générés par les services d'écoute en ligne, seulement 10 cents sont distribués aux Canadiens.

La situation est encore plus désastreuse pour les auteurs et compositeurs francophones qui ne reçoivent que 1,8 cents par dollar généré par les services numériques, contre 7,4 cents pour les diffuseurs canadiens.

Il va de soi que ces plateformes en ligne, qui bénéficient d'un accès sans entrave au public canadien, devraient soutenir notre communauté culturelle et la prochaine génération d'auteurs et de compositeurs canadiens. C'est vital pour la survie de notre culture et de notre souveraineté culturelle.

La promotion aide les auteurs et compositeurs canadiens et leurs éditeurs de musique à trouver un public et à générer des revenus pour eux-mêmes et pour qu'ils puissent réinvestir dans d'autres.

Le choix du consommateur ne suffit pas. Les plateformes en ligne décident déjà qui promouvoir et qui rétrograder sur leurs services. Elles jouent déjà ces rôles de curateur en effectuant des choix éditoriaux or, ils devraient remplir ces rôles en mettant en valeur les Canadiens pour les Canadiens.

Les auteurs et compositeurs canadiens ne seront pas les seuls à en bénéficier. Les auditeurs aussi. Nous sommes tous gagnants lorsque nos politiques culturelles reflètent et encouragent l'expérience canadienne, ainsi que la création et la diffusion d'histoires et de chansons canadiennes.

Nous implorons le gouvernement d'exiger que les services de diffusion en continu jouent leur rôle en facilitant la recherche de chansons et d'histoires canadiennes sur les plateformes en ligne au Canada.

La SOCAN ne propose aucun amendement au projet de loi C-11. Le projet de loi doit rester suffisamment large afin de pouvoir s'adapter aux futurs services en ligne, dont les modèles de diffusion de contenu ne sont pas encore connus. Un projet de loi adapté uniquement aux services que l'on connaît aujourd'hui, ou qui exclut certains services spécifiques tels qu'ils existent sous leur forme actuelle, ne sera pas assez flexible ou n'aura pas la force nécessaire pour l'avenir de la radiodiffusion en ligne.

Nous demandons aux parlementaires de toute allégeance et, en fait, des deux Chambres, d'adopter cette loi dès que possible et telle quelle, afin de fournir le cadre législatif nécessaire au succès culturel et commercial de nos formidables créateurs de chansons canadiennes.